



**Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des
collectivités**

**Allocution de Québecor Média inc.,
en son nom et en celui de sa filiale Vidéotron Itée**

(La livraison fait foi)

20 avril 2021

PIERRE KARL PÉLADEAU

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Bonsoir,

Je m'appelle Pierre Karl Péladeau et je suis président et chef de la direction de Québecor. Je suis accompagné aujourd'hui de Jean-François Pruneau, président et chef de la direction de Vidéotron.

Introduction

Depuis maintenant plus de 55 ans, Vidéotron démontre son engagement indéfectible au développement d'infrastructures partout au Québec et dans l'est de l'Ontario. Propulsée par les talents de chez nous, notre entreprise occupe un rôle de premier plan dans l'écosystème économique du pays. L'empreinte de notre entreprise sur le développement économique du Québec et de ses régions est indéniable et nous comptons évidemment poursuivre en ce sens.

Les milliards de dollars investis dans nos réseaux de télécommunication et dans de nouvelles technologies parlent d'eux-mêmes : en plus d'insuffler un vent de changement dans le secteur des télécommunications au pays, nous avons su mettre sur pied un réseau reconnu mondialement pour sa fiabilité et sa robustesse. Les derniers mois que nous avons traversés collectivement témoignent du calibre de nos infrastructures.

Vidéotron comme vecteur de changements et de modernité

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour réitérer notre volonté de participer à la relance économique du pays. Si les prochains mois s'annoncent ardues, ils

représentent également une occasion sans précédent à laquelle Québecor et Vidéotron sont prêtes à contribuer.

Au cours des dernières années, nous avons répondu présents à maintes reprises afin de présenter des solutions pour mieux desservir nos concitoyens et concitoyennes qui vivaient des enjeux de connectivité ou souffraient d'un manque de concurrence dans leur secteur.

Nous n'avons qu'à penser aux investissements faits par Vidéotron pour desservir les citoyens de l'Abitibi, qui souffraient depuis des dizaines d'années d'un monopole grassement entretenu par Bell et ses filiales régionales.

D'ici la fin de 2022, Vidéotron branchera en collaboration avec les deux paliers gouvernementaux plus de 37 000 foyers québécois qui n'ont actuellement pas accès à Internet haute vitesse. Cet engagement est le plus important parmi toutes les entreprises de télécommunication présentes au Québec.

Le constat est clair et nous l'avons démontré : nous voulons et pouvons concurrencer les grands joueurs nationaux et nous avons la ferme intention de continuer en ce sens. Si les Québécois et Québécoises paient moins cher qu'ailleurs au pays pour leurs services de télécommunications, s'ils ont accès à ce qui se fait de mieux en matière d'expérience client, c'est grâce à Vidéotron qui aura forcé la main aux trois géants nationaux qui autrement continueraient d'offrir moins de services pour plus cher comme ailleurs dans le reste du Canada.

Pour atteindre ces résultats, Vidéotron a investi depuis 2008 plus de 1,5 milliard de dollars dans la construction et l'évolution de son réseau, ainsi que 1,2 milliard de dollars pour l'acquisition de fréquences mobiles. Nous souhaitons poursuivre nos investissements afin qu'en plus de Canadiens et Canadiennes puissent avoir accès à des technologies de pointe à juste prix.

S'assurer que les grands joueurs nationaux ne profitent pas de leur position dominante

Toutefois, Vidéotron ne pourra jouer pleinement son rôle que dans la mesure où les régulateurs et les décideurs politiques s'assurent que les grands joueurs nationaux ne puissent pas profiter de leur position dominante pour menacer la concurrence fondée sur les installations. Le CRTC a emboîté le pas la semaine dernière en publiant deux décisions favorables en ce sens; celle visant les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) et celle de l'accès aux structures de soutènement (poteaux) de Bell.

La décision de vendredi dernier concernant l'accès aux poteaux de Bell est sans équivoque : Bell a contrevenu à de nombreux règlements et a sciemment violé la *Loi sur les télécommunications* lorsqu'on considère ses pratiques anticoncurrentielles pour bloquer l'accès à ses structures de soutènement et ainsi nuire aux efforts de Vidéotron d'offrir un choix supplémentaire au bénéfice des consommatrices et des consommateurs. Cette décision a été rendue à la suite des représentations faites par Vidéotron et réaffirmées par de nombreux intervenants comme les municipalités et des fournisseurs de services de télécommunications qui dénoncent depuis plusieurs mois maintenant ces tactiques déloyales. La décision du CRTC est claire et conclut sans ambiguïté que la préférence que Bell s'est accordée et le désavantage qu'elle a imposé à Vidéotron sont indus et déraisonnables, le tout assorti de sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars.

Les effets de son comportement anticoncurrentiel sont particulièrement graves : si l'opposition de Bell n'est pas définitivement éliminée, notre ambitieux objectif collectif de finalement connecter l'ensemble de la population canadienne demeurera irréalisable et le fossé numérique séparant nos concitoyens et concitoyennes vivant en régions rurales de ceux et celles vivant en milieux urbains persistera. Bien sûr, afin de répondre à la pression collective, Bell se targue dernièrement d'avoir amélioré ses processus opérationnels. Fort bien, mais une

chose est certaine : il est essentiel que les gouvernements maintiennent cette pression sur Bell en matière d'accès à ses infrastructures de soutènement, et devraient même se questionner sur la possibilité de prévoir des sanctions significatives au cas où Bell refuserait de respecter la loi, comme c'est trop souvent le cas.

La dominance de Bell n'est pas la seule menace à la concurrence fondée sur les installations, puisque la transaction récemment proposée par Rogers pour acquérir Shaw en représente également une. En effet, l'approbation telle quelle de cette transaction aura inévitablement pour conséquence le retour à la case zéro et l'élimination du 4^e joueur essentiel au maintien d'une réelle concurrence dans le marché canadien du sans-fil. Ceci irait aussi à l'encontre de la récente décision du CRTC visant les ERMV dans laquelle le Conseil écrit que les conclusions de la décision, et je cite, « favoriseront l'innovation et l'investissement continu dans des installations de télécommunication de haute qualité, ainsi que l'accès abordable à ces installations, et ce, dans toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales et éloignées; favoriseront une concurrence durable apportant des avantages tels que des prix abordables et des services innovants aux Canadiens et Canadiennes; et réduiront les obstacles à l'entrée sur le marché. »

C'est d'ailleurs pourquoi nous demandons instamment que la transaction principale, celle du regroupement des réseaux filaires, soit assujettie à la cession des actifs de Freedom Mobile en y incluant les conditions nécessaires à l'exploitation efficace d'un réseau sans fil, dont la détention du spectre, des ententes d'itinérance, le partage des tours et une entente équitable pour l'utilisation du réseau de transport filaire (backhaul).

Conclusion

La prospérité économique du Canada et le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes dépendent en bonne partie de la capacité des bâtisseurs de réseaux

de télécommunication comme Vidéotron de déployer leurs réseaux et d'offrir leurs services sans entraves, dans un contexte de concurrence féroce, mais franche.

Il est par conséquent crucial que les régulateurs et les décideurs politiques s'assurent que les grands joueurs nationaux ne puissent pas profiter de leur position dominante pour menacer la concurrence fondée sur les installations, de sorte que l'ensemble de la population canadienne puisse bénéficier d'un environnement concurrentiel, des choix nombreux et des prix plus bas en matière de services de télécommunication.